



**MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE L'UNION AFRICAINE
POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 17 OCTOBRE 2021 EN
RÉPUBLIQUE DE CABO VERDE**

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE

Praia, 19 octobre 2021

I- INTRODUCTION

Le 17 octobre 2021, la République de Cabo Verde a tenu la 7^{ème} élection présidentielle depuis l'adoption d'un système démocratique multipartite en 1991. Le pays dispose d'une expérience remarquable en élections démocratiques et pacifiques menées régulièrement, conformément à ses obligations nationales et internationales, et ce depuis son indépendance le 5 juillet 1975.

Le Président de la Commission de l'Union africaine, **S.E. Moussa Faki Mahamat**, a décidé de déployer une Mission d'observation électorale de court terme, avec le mandat d'évaluer et d'observer le déroulement de l'élection présidentielle du 17 octobre 2021 en République de Cabo Verde.

La Mission est dirigée par **S.E. l'Ambassadeur Ismael Gaspar Martins**, ancien Ministre et Représentant permanent auprès des Nations Unies, de la République d'Angola et comprend également trente-cinq (35) observateurs dont des Représentants permanents des États membres auprès de l'Union africaine, les responsables des organes de gestion électorale, les membres de la société civile, les experts en matière de genre et de médias, les spécialistes des droits de l'homme et les représentants d'organisations de la jeunesse. Les observateurs sont originaires de vingt (20) pays africains, à savoir l'Angola, le Cameroun, le Tchad, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Maroc, le Mozambique, le Nigeria, São Tomé et Príncipe, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Togo et la Tunisie.

La Mission d'observation électorale de l'Union africaine (MOEUA) a évalué l'élection présidentielle du 17 octobre 2021 en République du Cabo Verde conformément aux obligations de l'UA en matière d'élections démocratiques contenues dans la Charte africaine de 2007 sur la démocratie, les élections et la gouvernance (CADEG), la Déclaration de principes de l'OUA/UA de 2002 régissant les élections démocratiques en Afrique, le Protocole additionnel de la CEDEAO de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance ainsi que d'autres instruments internationaux pertinents en plus du cadre juridique national de Cabo Verde régissant les élections.

Les Observateurs de la MOE UA se sont constitués en dix-sept (17) équipes et déployés dans les neuf (9) îles habitées du pays à savoir : Boa Vista, Brava, Fogo, Maio, Sal, Santiago (Norte et Sul), Santo Antão, São Nicolau et São Vicente.

II- OBJECTIF ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

L'objectif principal de la MOE UA est de réaliser une évaluation indépendante et impartiale de l'élection présidentielle conformément aux instruments pertinents de l'Union africaine et aux normes internationales régissant les élections démocratiques en Afrique, notamment les Lignes directrices de l'UA de 2002 pour les missions d'observation et de suivi des élections et la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections de 2005 ainsi que le cadre juridique national pour l'élection présidentielle à Cabo Verde.

À cet égard, la Mission a organisé les 13 et 14 octobre 2021, une séance d'information et d'orientation des observateurs avant leur déploiement dans le pays le 15 octobre 2021. La Mission a tenu des consultations avec les principaux acteurs électoraux, y compris la Commission électorale nationale (CNE), les autorités gouvernementales, les candidats, les forces de sécurité, les représentants des médias, le Corps diplomatique africain, entre autres. La mission a également échangé étroitement avec la mission d'observation électorale de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) déployée au Cabo Verde.

Cette déclaration présente les conclusions préliminaires de la Mission sur la phase pré-électorale, le jour du scrutin incluant l'ouverture des bureaux, le vote, la fermeture et dépouillement. Elle formule également quelques recommandations préliminaires. La mission continuera d'observer le processus de gestion des résultats et publiera un rapport final qui contiendra des recommandations détaillées pour l'amélioration des futures échéances électorales en République de Cabo Verde.

III - CONTEXTE POLITIQUE

La mission note que l'élection présidentielle du 17 octobre 2021 s'est déroulée dans un climat de calme et de sérénité. En dépit, de la polarisation du paysage politique Cabo Verdien par un nombre historique de sept (07) candidatures à l'élection présidentielle. La campagne électorale a été largement pacifique et apaisée. Cependant, la mission a observé que le statu quo prévalait depuis l'avènement de la démocratie multipartite, et toute la campagne électorale était dominée par les deux candidats soutenus par les principaux partis politiques à Cabo Verde.

Si le président sortant Jorge Carlos de Almeida Fonseca n'était pas candidat à sa propre succession, son parti, le Mouvement pour la démocratie (MpD) a soutenu son nouveau candidat Carlos Alberto Wahnnon de Carvalho Veiga alors que le Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert (PAICV) a appuyé le candidat José Maria Pereira Neves. Le résultat de cette élection présidentielle est perçu comme potentiellement susceptible d'instaurer la cohabitation à la tête de l'Etat, ou d'avoir pour la première fois un candidat soutenu par le même parti politique qui remporte pour la troisième fois consécutive une élection présidentielle.

IV – ENJEUX ET DÉFIS DU VOTE

La Mission note que l'élection présidentielle de 2021 s'est tenue dans un contexte marqué par le défi d'organiser un scrutin en pleine pandémie de Covid-19. Suite à la recrudescence du nombre de contaminations après les élections législatives d'avril 2021, l'enjeu était de savoir comment éviter une répétition du scénario vécu lors de la présidentielle d'octobre 2021. Ainsi, le gouvernement et la Commission électorale nationale (CNE) ont pris certaines mesures pour limiter toute éventuelle propagation du virus en particulier pendant les campagnes et les candidats ont accepté de réduire le nombre potentiel de participants aux rassemblements, pour des raisons de distanciation sociale. Par ailleurs, la CNE a prolongé l'heure du vote d'une heure afin d'éviter l'engorgement des bureaux de vote qui ont ouvert à 7 heures au lieu de 8 heures et fermé

à 18 heures conformément aux dispositions légales. Cependant, la MOEUA a constaté que les mesures préventives n'étaient pas systématiquement respectées.

L'autre défi à relever était de savoir comment augmenter la participation électorale, qui est un indicateur crucial pour cette élection présidentielle. Au regard du faible taux de participation (35%) à l'élection présidentielle de 2016, la Mission a relevé la nécessité d'inciter la participation des électeurs au vote afin de préserver la légitimité du président élu.

V – ACTIVITÉS DE LA MISSION

Dans l'exercice de son mandat, la Mission a rencontré plusieurs autorités et institutions notamment :

- Le Président de la République de Cabo Verde ;
- Le Président de la Cour Constitutionnelle ;
- Le Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration Régionale ;
- Le Ministre de la famille, de l'Inclusion et du Développement social ;
- Le Président et les membres de la Commission électorale nationale (CNE) ;
- Certains des candidats à l'élection présidentielle ;
- Le Président de l'Association des Journalistes de Cabo Verde ;
- Les responsables du Núcleo Operacional da Sociedade de Informação (NOSi) (Centre Opérationnel de la Société de l'Information);
- Le Directeur Exécutif d'Info Presse ;
- La Délégation de l'Union européenne au Cabo Verde ;
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement ;
- Le Corps Diplomatique Africain présent en République de Cabo Verde ;
- La mission internationale d'observation électorale de la CEDEAO présente à Cabo Verde.

La Mission a également participé à une réunion préparatoire technique organisée par la CNE à l'attention de tous les groupes d'observateurs internationaux déployés à Cabo Verde pour l'élection présidentielle.

VI - CONFORMITÉ DE L'ÉLECTION AU CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique de l'élection présidentielle de 2021 comprend notamment la Constitution de 2010 (telle que modifiée), la loi électorale de 2010 (telle que modifiée) et la loi sur la communication sociale de 2010. La République de Cabo Verde a également ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs aux élections démocratiques, y compris la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG) et le Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance.

La Mission constate l'adoption de la loi sur la parité de 2019 qui vise à instituer l'égalité des droits et des devoirs entre les hommes et les femmes en matière de participation politique et d'accès aux postes de prise de décision publique.

VII – ADMINISTRATION DES ELECTIONS

La Commission électorale nationale (CNE) est l'organe constitutionnel disposant de pleins pouvoirs administratifs et réglementaires pour gérer l'inscription des électeurs et les élections. La CNE est assistée dans ses fonctions électorales respectivement par la Direction Générale d'Appui au Processus Électoral (DGAPE) chargée de l'organisation et de la gestion de l'inscription électronique des électeurs et par les Commissions de Recensement Électoral (CRE) qui effectuent la révision et la correction de la liste électorale. Au total, 398 864 électeurs sont inscrits (86% sur le territoire national et 14% à l'étranger). Les préparatifs techniques pour l'organisation de l'élection présidentielle se sont déroulés efficacement. Dans l'ensemble, la performance de la CNE aux niveaux national et régional a été jugée positive, notamment la mise en œuvre en temps opportun des plans de déploiement opérationnels, malgré le défi d'acheminer du matériel électoral vers 1052 bureaux de vote dans les 9 îles habitées du pays et dans 243 bureaux de vote dans 21 pays à l'étranger.

En outre, une entreprise publique commerciale (NOSi), leader dans le domaine de la gouvernance numérique, a contribué à la transformation numérique de l'administration électorale à Cabo Verde. Dans ce sens, NOSi a amélioré la cartographie des bureaux de vote et des listes électorales. Également, sa contribution a facilité l'inscription des électeurs à l'étranger et amélioré la communication au sein de l'administration électorale ainsi que la formation du personnel électoral. Nosi garantissait également l'intégrité du système TIC pour la gestion électronique de transmission des résultats le jour du scrutin. De même, NOSi a participé à la formation du personnel électoral à travers des exercices de simulation sur l'utilisation des tablettes, du scanner des procès-verbaux et du dispositif de transmission électronique des résultats à partir des bureaux de vote.

VIII – ENVIRONNEMENT DE LA CAMPAGNE ELECTORALE

La campagne officielle s'est déroulée du 30 septembre au 15 octobre 2021 sous la supervision de la CNE qui a veillé au respect de la réglementation de la campagne. Les libertés fondamentales d'expression, de réunion, d'association et de mouvement ont été généralement respectées pendant la période de campagne. Les candidats ont pu présenter leurs programmes, permettant aux électeurs de faire un choix éclairé. Cependant, la Mission a noté au cours de cette campagne, le durcissement du langage et le changement de ton de certains politiciens, fait inhabituel n'ayant pas été noté au cours des élections précédentes à Cabo Verde. Malgré cela, la plupart des parties prenantes ont tout de même estimé que la campagne était apaisée.

La campagne pour l'élection présidentielle a été moins visible et intense que lors des élections législatives d'avril 2021. Elle est montée en intensité quelques jours avant l'élection, avec des rassemblements, des banderoles, des affiches de campagne, des panneaux d'affichage, et des véhicules battant campagne. Cette tendance a été observée principalement pour les deux candidats soutenus par les deux partis qui dominent le paysage politique national. Les autres candidats ont fait usage du porte-à-porte et des réunions à faible échelle organisées au niveau des quartiers pour solliciter des votes. Les deux favoris de cette élection ont clôturé leur campagne par de grands concerts organisés

à Praia. Toutefois, la Mission a noté que certains candidats ont privilégié pour leur campagne les médias sociaux aux médias traditionnels.

Certains interlocuteurs de la Mission ont allégué l'utilisation de ressources de l'État et des moyens publics par le parti au pouvoir, ce qui aurait entraîné une inégalité entre les candidats. D'autres ont signalé la distribution de cadeaux et parfois d'argent lors de rassemblements en violation de la loi.

Le financement de la campagne est réglementé par le Code électoral no. 56/VII/2010. Il est interdit aux partis ou candidats d'utiliser les dons provenant de bailleurs étrangers et anonymes ainsi que les ressources de l'État. Les candidats sont autorisés d'utiliser des dons ou des prêts bancaires pour financer leur campagne. La Mission note l'absence de plafonnement pour les dépenses de la campagne d'un parti politique ou d'un candidat. Le remboursement des frais de campagne est a posteriori et un candidat doit obtenir au moins 10 % du total des voix exprimées pour prétendre au remboursement par l'État.

IX - MEDIAS

Le paysage médiatique à Cabo Verde est riche et diversifié. Plusieurs acteurs audiovisuels et stations de radio sont autorisés et disposent de licence. Le principal média public, Radio Televisão Cabo-verdiana (RTC), jouit d'une plus grande autonomie en vertu de leurs nouveaux statuts réglementaire et juridiques. Quant aux médias privés, leur développement est entravé par les revenus limités générés essentiellement par la publicité commerciale.

La Mission note que la Constitution de 2010 garantit pleinement la liberté d'expression, tandis que le code électoral garantit un traitement juste et équitable des candidats et sanctionne toute violation de ces dispositions. De même, le Code pénal condamne la diffamation, les insultes, les informations fausses et biaisées par les médias en période de campagne électorale. La loi no 70/VII/2010 sur la communication sociale régleme la couverture médiatique des élections tandis que le Code électoral no 56/VII/2010 habilite l'organisme de régulation des médias, l'Agence de régulation des communications (ARC), à gérer les violations de la loi par les médias. Pendant ce processus électoral, les médias publics et privés ont couvert les débats des candidats, les manifestes et programmes politiques ainsi que la publicité politique renforçant par conséquent la crédibilité du processus électoral. Les médias publics (RTC) ont accordé un temps d'antenne égal dans la Radio et TV nationale à tous les candidats sous la supervision de l'ARC tandis que l'Agence de presse du Cabo Verde (Info Press) a offert des bulletins d'information gratuits et égaux aux sept candidats lors de la couverture de leur campagne sur les neuf îles habitées de Cabo Verde.

X – OBSERVATION CITOYENNE

Bien qu'ayant ratifié les instruments internationaux favorisant l'observation citoyenne des élections, le cadre juridique de la République de Cabo Verde reste muet sur la question de l'observation nationale des élections qui est un élément essentiel pour renforcer et pérenniser la gouvernance démocratique. Les groupes d'observateurs citoyens ont la

maitrise du terrain et du contexte politique. Ce sont des acteurs clés qui contribuent à la transparence et à la crédibilité du processus électoral.

XI - PARTICIPATION DES FEMMES ET DES JEUNES

Le cadre juridique garantit la participation politique des femmes et des jeunes. La loi sur la parité favorise l'inclusion des femmes dans les processus politiques. Conformément à l'article 4 de cette loi, les femmes devraient constituer au moins 40 % des listes de candidats aux élections législatives et locales ainsi qu'aux postes publics. Bien qu'aucun des candidats présidentiels ne soit une femme, trois (03) des quatre (04) membres actuels de la CNE sont des femmes. Alors que la sensibilisation des électeurs par la CNE ciblait les électrices, peu d'attention a été accordée à la participation des jeunes au processus électoral.

XII - ASSISTANCE AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Bien que la Mission n'ait pas eu accès à des données officielles fiables relatives aux personnes vivant avec un handicap à Cabo Verde, la législation électorale reconnaît les droits politiques de ces personnes, conformément aux engagements du pays pris dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD).

Conformément à la loi, la CNE a pris des mesures particulières pour s'assurer que les personnes vivant avec un handicap exercent pleinement leur droit de vote. Des dispositifs adaptés ont été mis en place grâce à des campagnes télévisées de sensibilisation électorales inclusives qui ont fait usage des interprètes en langue des signes pour cibler les personnes vivant avec handicap, ainsi que l'inclusion des bulletins de vote en braille parmi le matériel sensible dans les bureaux de vote.

Au regard des procédures du jour du scrutin, les personnes vivant avec un handicap avaient la priorité dans la file d'attente et une assistance mise à leur disposition en cas de besoin leur a été apportée par une personne de leur choix ou par le président du bureau de vote. Cependant, 21% des bureaux de vote visités n'étaient pas facilement accessibles aux personnes vivant avec un handicap.

XIII - OBSERVATIONS LE JOUR DU VOTE

La MOEUA a déployé dix-sept (17) équipes d'observateurs qui ont visités un total de 178 bureaux de vote (BVs) tout le long de la journée électorale (59,5% dans les zones urbaines et 40,5% dans les zones rurales). L'ensemble des BVs visités sont situés dans les neufs (9) îles habitées de Cabo Verde. Après l'observation des principales étapes du scrutin, la Mission d'Observation Electorale de l'UA fait les conclusions suivantes :

❖ L'ouverture des bureaux de vote

L'ouverture s'est déroulée dans le calme, l'apaisement et la sérénité. La majorité des bureaux de vote couverts par la Mission à l'ouverture, soit 14 BVs, ont ouvert à l'heure réglementaire, les retards allant jusqu'à 15 minutes relevés, concernent 11% de BVs visités, ce retard était dû à l'aménagement tardif de ces BVs. De même, dans tous les

bureaux de vote visités par les équipes de la MOEUA, le personnel électoral était présent et le matériel était complet dans tous les bureaux de vote visités à l'ouverture. Aucune activité de campagne, ni tentative d'achat d'électeurs n'a été relevé aux alentours des centres de vote.

❖ **Les membres des bureaux de vote**

Les femmes ont représenté 62,50% du personnel des BVs rencontrés par les observateurs, la Mission salue cette mesure incitative encourageant le recrutement des femmes comme agent électoral. Globalement, les compétences des membres des bureaux de vote et le comportement du personnel de sécurité ont été jugés satisfaisants.

❖ **Le déroulement des opérations de vote**

Le déroulement des opérations de vote a été observé dans 164 des 178 bureaux de vote visités le jour du scrutin, parmi lesquels 99,4 % d'entre eux étaient aménagés de manière à permettre un vote ordonné et transparent. Les urnes étaient convenablement scellées et placées de manière visible au public.

❖ **Le secret de vote**

Le secret de vote était préservé dans les BVs observés. De même, dans 91% de BVs les électeurs étaient tenus de présenter soit leurs cartes d'identité nationale, soit passeport ou toute autre pièce d'identité. La pièce d'identité des électeurs était vérifiée au regard de la liste électorale dans tous les BVs.

❖ **La présence des représentants des candidats et observateurs**

La présence des représentants des candidats dans les BVs observés était respectivement à hauteur de 98,2% pour le candidat Carlos Alberto Wahnou de Carvalho Veiga et de 97,6% pour le candidat Jose Maria Pereira Neves. Les autres candidats ont été représentés dans les BVs respectivement à 11,6% pour le candidat Helio de Jesus Pina Sanches et à hauteur de 9,1% pour le reste des 4 autres candidats, à savoir Gilson Joao dos Santos Alves, Casimiro Jesus Lopes de Pina, Joaquim Jaime Monteiro et Fernando Rocha Delgado.

Dans tous les bureaux de votes visités, le doigt de l'électeur était marqué à l'encre et aucune plainte formelle n'a été reçue par les présidents des BVs. Les représentants des candidats ainsi que les observateurs internationaux rencontrés se sont acquittés de leurs tâches avec professionnalisme et sans intimidation. Cependant, l'absence des observateurs nationaux et une faible présence des observateurs internationaux ont été notées dans tous BVs observés.

❖ **La sécurité**

Dans le contexte de pandémie, les mesures sanitaires contre la COVID -19 étaient respectées dans la quasi-totalité des bureaux de vote observés. L'analyse des données a permis de relever que 99,4% des BVs étaient dotés de matériels anti-covid (masques, désinfectants des mains, blouses de protection pour les membres des BV) en sus du respect des mesures barrières entre les électeurs. Dans la majorité des cas, l'atmosphère

à l'extérieure des bureaux de vote a été pacifique, les procédures de vote ont été observées et le scrutin s'est déroulé de manière satisfaisante et l'environnement aux alentours des bureaux de vote visités était calme, sans aucun signe de tensions. La présence des forces de sécurité a été observée dans la majorité des BVs visités et cette présence a été jugée discrète et professionnelle.

❖ La Fermeture et le Dépouillement

Dans la majorité des 14 BVs observés pendant la clôture et le dépouillement, un total de 82% ont fermé à l'heure et les 18% ont clôturé avec un léger dépassement d'une à 15 minutes. Dans tous les BVs observés les électeurs qui étaient dans la file d'attente à l'heure de fermeture ont été autorisés à voter. Après la fermeture, tous les bureaux de vote observés ont été aménagés de manière à permettre un bon déroulement du dépouillement, les scellés des urnes ont fait l'objet de vérification, les bulletins ont été comptés et vérifiés conformément aux procédures de dépouillement.

De même, dans tous les BVs observés, aucune ingérence dans le processus n'a été notée pendant le dépouillement des suffrages et aucune interruption du dépouillement n'a été observée. Les procès-verbaux rédigés à l'issue des opérations de dépouillement des suffrages ont été signés par les membres du bureau de vote et une copie du formulaire des résultats a été remise aux représentants des candidats présents. Les résultats du scrutin des bureaux de vote ont été affichés après le dépouillement. Cependant, dans deux BVs observés, des représentants de candidats ont soumis des plaintes à la fin du dépouillement portant sur la validité de l'attribution des voix exprimés. Globalement, les compétences des membres des bureaux de vote, lors de la clôture et tout au long du dépouillement des suffrages, ont été jugées performantes et satisfaisantes.

La MOEUA a observé une progression du taux de participation des électeurs à la présidentielle du 17 octobre 2021 comparé au scrutin présidentiel précédent. Le taux de participation a atteint 48% d'électeurs inscrits.

XIV- CONCLUSION

L'élection présidentielle du 17 octobre 2021, la seconde à être organisée dans un contexte marqué par la pandémie de la Covid 19, témoigne d'un engagement des autorités administratives et électorales à poursuivre les efforts de consolidation démocratique en République de Cabo Verde.

La participation électorale, qui constituait un défi et enjeu majeur de cette présidentielle, s'est traduite par un regain intérêt des 48% des électeurs Cabo Verdiens qui se sont déplacés pour exercer leur droit de vote. La MOEUA félicite tous ces citoyens pour avoir contribué à une régression de la forte abstention constatée par la Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine (MOEUA) lors de l'élection présidentielle de 2016.

La MOEUA salue la CNE et la DGAPE pour leurs aptitudes techniques et opérationnelles ayant débouché sur la conduite d'un scrutin transparent et intègre quoique la transmission des résultats provisoires par voie électronique ait été gérée par le NOSi sans la responsabilité claire et bien définie de la CNE.

La MOEUA se félicite du climat général de paix dans lequel cette échéance électorale s'est déroulée et en appelle au sens civique élevé du peuple et des acteurs politiques Cabo Verdiens à la préservation de ce climat de quiétude jusqu'à l'annonce des résultats définitifs par les autorités compétentes et recourir aux voix légales en cas de contestation éventuelle des résultats provisoires. Au regard des constats préliminaires faits par ses équipes d'observateurs de court terme, la Mission voudrait faire les recommandations préliminaires suivantes :

Recommandations

Au Gouvernement

- Introduire dans la loi électorale les restrictions sur l'utilisation des moyens et biens public aux fins de la campagne.

Au Parlement

- Réviser les textes juridiques pertinents afin de formellement reconnaître à la société civile le droit de participer au processus électoral à travers l'observation citoyenne, et la sensibilisation et l'éducation électorale conformément aux engagements internationaux et régionaux de la République de Cabo Verde en la matière.
- Réviser la loi électorale portant sur le financement de la campagne et le remboursement des frais de campagne des candidats, en baissant le plafonnement des voix obtenus exigé pour les candidats de 10% à 5% de voix conformément aux standards internationaux en la matière.

A la CNE et la DGAPE

- Intensifier la sensibilisation des électeurs en vue de mobiliser davantage les populations sur le principe de leur participation au vote.
- Poursuivre la promotion de l'éducation civique et électorale dans les établissements scolaires, secondaires et les universités en vue d'une large mobilisation des jeunes sur le principe de leur participation au vote.
- Formaliser et encourager l'implication de la société civile dans l'éducation et sensibilisation électorales en vue d'une plus grande mobilisation citoyenne pour le vote.
- Utiliser des bulletins de vote ayant un numéro de série pour permettre leur traçabilité et comptabilité afin de promouvoir davantage le principe de transparence électorale.
- Marquer les numéros des scellés de l'urne après l'ouverture des BVs dans le journal des opérations de vote afin de promouvoir davantage le principe de transparence électorale.

- Faire émarger les électeurs sur la liste électorale après le vote pour plus de transparence des opérations de vote le jour du scrutin.
- Renforcer, harmoniser et rationaliser davantage le partenariat existant entre la CNE, la DGAPE et le NOSi pour une digitalisation accrue de l'administration électorale et introduire le mécanisme de protection Blockchain pour une sécurisation maximale des données électorales numérisées.

A la Société Civile

- Mener des actions de plaidoyer auprès du Parlement en vue de la modification des textes juridiques pertinents pour la reconnaissance formelle de l'observation électorale citoyenne.
- Initier des concertations avec les parties prenantes électorales concernées pour l'inclusion formelle de la société civile dans le processus électoral ainsi que pour sa participation aux efforts nationaux pour promouvoir la participation citoyenne et la consolidation de la démocratie.

Fait à Praia, le 19 octobre 2021

**Pour la Mission,
S.E. Ambassadeur Ismael Gaspar Martins
Chef de la Mission**